

**ECURIE AUTO CHÂTEAU-GAILLARD**25 Place Nicolas Poussin
27700 Les ANDELYS**VILLE DES ANDELYS****Mairie:** Avenue du Général de Gaulle
27705 Les ANDELYS**13-06 – A.S.A Haute Normandie**1671 Grande Rue
76360 Bouville

17^{ème} COURSE de CÔTE
Régionale des ANDELYS – EURE
27 et 28 Juin 2015
Coupe de France de la Montagne
COEFFICIENT 1

ORGANISATIONDOSSIER de L'ÉPREUVE
RÈGLEMENT PARTICULIER**Course de côte des ANDELYS 27 et 28 JUIN 2015**

Sommaire

- **Règlement particulier**
- **Feuille d'engagement**
- **Autorisations et Arrêtés**
- **Attestations d'assurance**
- **Plans de la manifestation**
- **Médecin**
- **Dispositif de secours**
- **Convention Ecurie / ASAHN**

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE NORMADIE organise le **27 et 28 JUIN** avec le concours de l'Ecurie **CHATEAU GAILLARD** et le soutien de la **Ville DES ANDELYS** une épreuve automobile régionale dénommée :

17ème COURSE CÔTE REGIONALE DES ANDELYS

Cette épreuve compte pour le **championnat du Comité Régional du Sport Auto de Normandie** ainsi que pour la **Coupe de France de la Montagne - coefficient 1**.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 15-08 en date du 06 MARS 2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R139 en date du 13 MARS 2015

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL

Président du Collège des Commissaires Sportifs	LARUE. Licence n°en cours
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	PATIN JP.....Licence n°4183__
	TESNIERE MLicence n°125487_
Directeur de Course	VARANGLE L.....Licence n°36384__
Directeur de Course Adjoint	MEMPIOT A. Licence n°en cours
Commissaires Techniques Resp.(B au minimum)	BOUQUET JGLicence n°3387__
Commissaires Techniques	AUBLE J.L Licence n°4592__
Commissaires Techniques	OLLIVIER C Licence n°16353__
Chargé de la mise en place des moyens	SAUVALLE F.....Licence n°38043__
Chargé de la mise en place des moyens	AUBOURG D.....Licence n°227865_
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	LALLEMODE Licence n°en cours
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	CHAMROBERTLicence n° 18463_
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER ALicence n°13368__
Chronométreurs	VOISIN.R.....Licence n°211834__
Chronométreurs	GAILLARD D Licence n°53250__
Chronométreurs départ	JEGOU P.....Licence n°3899__
Classements	VOISIN R..... RALLYGT_____
Médecin	Dr LEMRINI F

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **23 JUIN 2015** à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **26 JUIN 2015**.

Vérifications administratives le **27 JUIN 2015 de 16h00 à 19h15** et le **28 JUIN 2015 DE 7h00 à 8h30** à la cantine de l'**Ecole Marcel LEFEBVRE**.

Vérifications techniques le **27 JUIN 2015 de 16h00 à 19h30** et le **28 JUIN 2015 de 7h00 à 8h45** au parvis de l'**Eglise des ANDELYS**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **28 JUIN** à **9h30**

Commissaires piste

Briefing des commissaires dans l'**Ecole Marcel LEFEBVRE** le **28 JUIN** à **7h00**.

Pour le bon déroulement de l'épreuve il est impératif que les commissaires de pistes soient à leurs postes pour 7h30.

Les véhicules des commissaires stationnées à leur poste dans la côte ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisation.

Essais

Essais non chronométrés le **28 JUIN de 8h00 à 9h30**.
(Fermeture zone attente à 9h00, une seule montée)

Essais chronométrés le **28 JUIN de 10h à 12 h** dans l'ordre décroissant des numéros.

Briefing des pilotes le **28 JUIN 2015 de 9h45 à 9h55**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **28 JUIN 2015 à 12H15**.

Course

- 1ère montée à partir de 13h00
- 2ème montée et 3ème montée à la discrétion de la Direction de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Parc fermé obligatoire sous peine d'exclusion : Place Nicolas POUSSIN

Remise des prix

Remise des Prix le **28 JUIN 2015 de 19h00 à 20h00** la Salle des Fêtes des ANDELYS.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :
Le 28 JUIN 2015 de 19h00 à 20h30 à la Salle des fêtes des ANDELYS.

Collège des Commissaires

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **28 JUIN 2015 à 7h30.**

Les réunions suivantes seront fixées à la demande du Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **27 JUIN 2015 de 16h00 à 19h15** et le **28 JUIN 2015 DE 7h00 à 8h45** à la cantine de l'**Ecole Marcel LEFEBVRE.**

Vérifications techniques le **27 JUIN 2015 de 16h00 à 19h30** à l'école **Marcel LEFEBVRE** et le **28 JUIN 2015 de 7h00 à 9h** au parvis de l'**Eglise des ANDELYS.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage J.F.C 44 avenue de la République LES ANDELYS.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **28 JUIN 2015 à 8h30.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 28 JUIN 2015 à 7h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrents :

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des débris ou taches importantes (huile ou produits divers) se verra pénalisé d'une amende de 50 €. Suivant les conditions atmosphériques, la Direction de course se réserve le droit d'interdire le départ aux voitures équipées de pneus slicks.

Vérifications administratifs et techniques:

Les concurrents devront se munir d'une photocopie des documents et leurs originaux.

AUCUN PASSEPORT TECHNIQUE NE SERA DELIVRE PENDANT LES VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Pour des raisons de sécurité :

- Port du casque obligatoire pour les accompagnateurs motorisés sur la pré-grille.
- Interdiction d'être à plusieurs dans une voiture lors de la descente du retour au parc concurrents.

Pneumatiques

- d'essuyer les pneumatiques dans la zone de départ.
- Les pneus pourront être filmés jusqu'au 2^{ème} ralentisseur (un panneau indiquera la limite)

EN CAS D'INFRACTION, UNE PENALITE POURRA ETRE ENVISAGEE PAR LA DIRECTION DE COURSE.

Des contrôles inopinés par EthyloTest pourront être pratiqués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques **C et D** selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Monsieur Dominique AUBOURG
25 Domaine de LA COURCANNE
27700 LES ANDELYS
Tél : 06.86.48.02.12 de 10h00 20h00
E-mail : dominique.aubourg076@orange.fr

Jusqu'au 23 JUIN 2015 à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **250 €**, réduits à **125 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 48 h minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir réglementation générale des courses de côte,

- publicité obligatoire (non rachetable) : à déterminer
- publicité optionnelle : à déterminer.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le revêtement de la côte va être intégralement repris en MARS 2015

!!! Une course cycliste en individuel et contre la montre sera organisée dans la Côte de Cléry le 27 Juin entre 18h et 20h 30 en conséquence la route sera fermée à la circulation.

Si vous souhaitez participer n'hésitez pas !!!!

La Course de Côte de LES ANDELYS a le parcours suivant : Côte de CLERY (D1)
La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre décroissant des numéros
Les départs sont donnés avec un feu tricolore surmonté d'un gyrophare.

RAPPEL :

- Gyrophare : Arrêt de la course
- Feu rouge : attente au départ
- Feu orange : départ dans 5 secondes
- Feu vert départ autorisé pendant 10 secondes

Départ : Côte de CLERY (D1) en MARS
Arrivée : Côte de CLERY (D1)
Pente moyenne : environ 5%
Longueur du parcours : 1 950 mètres
Modalités de retour au départ : en convoi par la piste
Parc de départ Rue de l'EGALITE
Parc d'arrivée D1

6.2P. ROUTE DE COURSE

- Côte de CLERY (D1)

6.3P. FILE DE DEPART

- Rue de l' EGALITE

Rappel :

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs seront dans la cour de l'école Marcel LEFEBVRE, rue PASTEUR, avenue Général de GAULLE.
- Les parcs seront accessibles à partir de 15h, le 27 juin 2015.
- Le parc de l'école Marcel LEFEBVRE sera en priorité pour les concurrents des Groupes : D/E et CM/CNF/CN
- Les plateaux devront être stationnés à l'extérieur ou sur le parking du Gymnase de la BOULAYE (Prévoir un Cadenas)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé :

- **Place Nicolas POUSSIN**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront disposés :

Pendant les vérifications à l'école M. LEFEBVRE sous le préau.

Pendant les essais et la course à l'école M. LEFEBVRE sous le préau.

Pendant le délai de réclamation à l'école M. LEFEBVRE sous le préau.

Un tableau d'affichage des temps sera installé après la ligne d'arrivée, dans le parc d'attente avant le retour.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions et des changements d'horaires qui pourraient être décidées dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à l'école M. LEFEBVRE de 7 heures à 18h30.

Téléphone permanence: 06.86.48.02.12

CENTRE DE SECOURS :

Centre Hospitalier de Vernon, 5 rue du Docteur BURNET 27200 VERNON

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au niveau du départ / pré-grille le 28 JUIN 2015 de 9h45 à 9h55.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques est interdit sous toutes formes.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée (voir réglementation générale des courses de côte)
Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent sur le tableau d'affichage du Parc fermé Place Nicolas POUSSIN.

ARTICLE 10P. PRIX

ART. 10.1P. Trophées :
Aucun

ART. 10.2P. Prix :
Ni les prix, ni les coupes ne sont cumulables, il n'y a pas de reports.

Si moins de 5 concurrents par classe, seuls les 1er et 2ème de classe recevront un prix

Si moins de 3 concurrents par classe, seul le 1er de classe recevra un prix

REPARTITION DES PRIX EN ESPECES

Scratch	1er	2 ème	3 ème	4 ème	5ème
	450 €	300 €	200 €	160 €	120 €
Groupe	1er	2 ème			
	110 €	70 €			
Classe	1er	2 ème	3 ème		
	65€ *	50 € *	30 € *		
Féminine	1ère	2 ème			
	110 €	80 €			

ART. 10.3P. Coupes :

Plusieurs coupes seront attribuées aux commissaires par tirage au sort. Une coupe sera remise aux quatre premiers du scratch et à la 1ère Féminine, tous les concurrents seront récompensés (coupe, souvenir ou lot).

ART. 10.4P. Podium :

La remise des coupes aura lieu dans la Salle des Fêtes des Andelys.

ART. 10.5P. Remise des prix et coupes :

La distribution des Prix aura lieu à 19h00 à la Salle des Fêtes des ANDELYS.

ART. 10.6P. Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès: le 28 juin 2015 de 19h00 à 20h30, à la salle des Fêtes des ANDELYS

NOTE DE L'ORGANISATION

La feuille d'engagement qui vous est jointe devra nous être retournée dûment remplie. En cas de fiche incomplète votre inscription ne pourra être prise en considération qu'en fin de liste et dans la mesure des places disponibles.

Elle ne sera valable que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription.

Les personnes désirant effectuer un règlement en espèces joindront à leur envoi un mandat lettre au nom de Dominique AUBOURG

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir aux ANDELYS, recevez nos cordiales salutations sportives.

Le Comité d'Organisation.